

## La zone de mouillage

[Accueil](#) > [Cadre de Vie](#) > [Port-Miou](#) > [La zone de mouillage](#)



La Capitainerie est ouverte tous les jours de 8h30 à 19h

### Les associations de la Calanque de Port Miou

L'animation et la protection de la calanque de Port Miou sont assurées tout au long de l'année grâce à la collaboration des clubs nautiques et des associations.

- Le Club Nautique de Port Miou
- Port Miou Plaisance
- L'Union des Plaisanciers de Port Miou
- L'Union Nautique de Port Miou et des Calanques
- Le Yachting Club des Calanques de Cassis

### Qui contacter ?

#### Capitainerie

*Calanque de Port Miou*

13714 Cassis cedex

Tél. : 04 42 01 96 24

Tél. : 06 26 84 51 58

Fax : 04 42 01 34 39  
Courriel : portmiou(at)cassis.fr

#### Distances

La Ciotat / 6 M  
Marseille Pointe rouge / 13 M  
Porquerolles / 35 M

#### VHF

Canal 9

#### A télécharger



Les règles de gestion de la calanque  
(pdf 6.0 M)



Règlement de police de la zone de mouillage  
(pdf 755 K)



Plan des déchets  
(pdf 467 K)



Signaler une insuffisance  
(pdf 11.1 K)

#### L'union des Ports de Plaisance de Provence Alpes Côte d'Azur

##### L'UPACA a pour objectif :

- d'améliorer les liens de confraternité nautique et d'assurer la promotion des activités portuaires et nautiques de la Région PACA et de la Principauté de Monaco
- d'assurer les relations auprès de tous les organismes ayant trait à la navigation de plaisance et de les tenir informés de ses travaux et tout particulièrement auprès du Conseil Régional PACA, du Gouvernement de Monaco, des Conseils Généraux des six départements, des Chambres Consulaires, du Crossmed, de la S.N.S.M., des Prudhommes de pêche, de toutes associations représentatives dans le domaine portuaire et nautique...
- de se concerter et collaborer au développement économique, touristique et social de la Région PACA et de la Principauté de Monaco, dans le domaine portuaire et nautique ;
- d'aider à la mise en place de tous programmes et actions concernant l'amélioration, l'extension des installations et la protection de l'environnement.

